Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_54-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 2 juillet 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
H. SIVINIANT, procuration à E. PENVEN
O. LEMESLE ; procuration à L. FÉGAR
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,
N. COQUILLON, procuration à J. COQUILLON,

Absents : B. GOURHANT

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	26

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Madame Kristel MARIE

1. FINANCES

B. Opération ligne des plages 2026-54

Exposé des faits : M. Le Maire précise que l'opération « ligne des plages » à destination des adolescents (âgés de 12 à 18 ans) de PLOUBEZRE va être renouvelée. Elle permet d'assurer la gratuité du transport, aller / retour, depuis la place de la Poste jusqu'à Beg Léguer (changement de bus au Quai d'Aiguillon pour l'aller et à l'arrêt Ste Anne Médiathèque pour le retour), au moyen d'un ticket remis à la demande au mineur. Ces tickets sont remis en mairie au mineur sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Lannion-Trégor Communauté maintient le dispositif comme les années précédentes.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le renouvellement de l'opération.
D'approuver la prise en charge du coût par la commune.
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

À Ploubezre, le vendredi 10 juillet 2026

Le Maire,
Eddy PENVEN

MAIRIE de PLOUBEZRE * CÔTES D'ARMOR *

Le secrétaire,
Kristel MARIE

MAIRIE de PLOUBEZRE * CÔTES D'ARMOR *